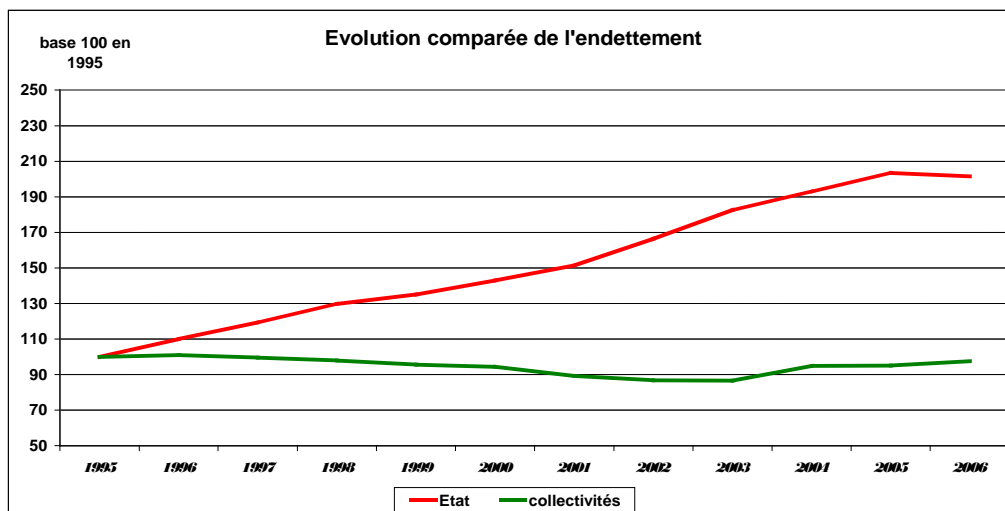


1- Les taux des prélèvements obligatoires, les déficits publics et l'effort de la commune

Sur le plan macro économique, la hiérarchisation doit être d'abord de baisser les déficits publics. Nous assistons malheureusement à l'inverse, avec une baisse des recettes (moins 15 milliards décidés juste avant l'été) et une hausse des dépenses qui font flirter la France au-delà des limites fixées par la commission européenne.

Le tableau ci-dessous est d'ailleurs très significatif de la différence d'évolution des niveaux d'endettement entre l'Etat et les collectivités, et donc des responsables réels des déficits publics. Il n'est sans doute pas inutile de le rappeler.



La baisse des prélèvements obligatoires évoquée dans votre questionnaire demeure hélas un objectif pour le moment virtuel, car l'Etat a entrepris un évident transfert de la fiscalité nationale vers la fiscalité locale, par le biais des nouvelles compétences transférées aux collectivités, par celui des baisses des différentes dotations en euros constants, et par la réduction des niveaux de service à la population, qui obligent les collectivités et notamment les communes à prendre le relais de certaines actions. A Lyon par exemple, pour maintenir les effectifs de police présents sur le terrain et compte tenu du retrait de la police nationale, il aura fallu créer 100 postes de policiers municipaux depuis 2000.

Pour ce qui concerne la Ville de Lyon, nous souhaitons préserver les capacités d'investissements productifs ; Lyon connaît une spirale de progression (économique, démographique), qui appelle la création de services nouveaux (crèches, écoles, bibliothèques, piscines).

C'est sur les dépenses de fonctionnement que les efforts seront réalisés, avec une grande maîtrise des achats (vous connaissez la performance de la mairie de Lyon dans ce domaine, avec une baisse de 10% du cout global des achats), et une rigoureuse limite des dépenses de personnel, les seules créations de poste autorisées étant celles qui sont rendues obligatoires

par la création des nouveaux services (l'ouverture d'une crèche s'accompagne obligatoirement du recrutement des personnels nécessaires, selon la réglementation en vigueur).

2- les baisses TF et TH, et les baisses de l'Etat

Les baisses des dotations de l'Etat sont déjà largement intervenues, et il est vraisemblable que le mouvement ne soit pas inversé... Dans le même temps, il faut noter que les lois de décentralisation, et maintenant en plus les lois du type « droit opposable, au logement, ou à la garde d'enfants en crèches, lois décidées par le seul Etat, créent des obligations nouvelles aux communes. Baisser toutes les recettes tout en offrant plus de services et en prenant en charge des dépenses nouvelles à la place de l'Etat procède d'une équation impossible. Et nous n'avons pas choisi de sombrer dans la démagogie, en promettant une multiplication des investissements par deux ou trois sans recourir à la fiscalité...

Je pourrais ajouter à cela l'inflation de normes et lois nouvelles qui engendrent automatiquement des dépenses nouvelles pour les collectivités : la seule application des nouvelles règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les équipements publics communaux impliquera un investissement de la Ville d'ores et déjà chiffré à 100 millions d'euros d'ici 2014.

Dans ces conditions, nous n'envisageons pas de baisse des taux de TF et de TH.

3- les efforts de réduction de dépense (cf question 1)

J'ajoute aux éléments donnés en réponse à la question 1 que je souhaite qu'une analyse systématique de l'organisation conduise à remettre en cause chaque fois que nécessaire les activités ou les processus qui n'ont plus de raison d'être avec un objectif d'optimisation. A cet égard, je m'engage à mener un effort particulier dans le domaine des nouvelles technologies destinées à faciliter la relation entre la commune et l'usager, et à « automatiser » certaines tâches ou transactions aujourd'hui consommatrices de temps tant pour l'administration que pour les usagers. J'en attends un meilleur service rendu au public, et une économie de fonctionnement significative.

4- sur la fusion des communes

Notre priorité va pour le moment au renforcement de l'intercommunalité avec un élargissement des compétences du Grand Lyon, dont nous attendons des effets de mutualisation et d'économie. Nous envisageons également un élargissement territorial de la communauté urbaine, avec un effet de seuil qui sera profitable à l'économie et au rayonnement de l'agglomération.

Nous n'avons pas de projet de fusion de communes, mais cela peut sans doute s'étudier de façon pragmatique.

5- le contrôle strict des dépenses

Je me suis engagé à renforcer et étendre le plan de gestion des activités et des compétences mis en œuvre sous le mandat précédent qui vise précisément à contrôler sur une base pluri-annuelle l'évolution des effectifs. Il est prévu d'élargir ce dispositif par un plan de « gestion des âges » qui permette d'anticiper les départs massifs à la retraite prévisibles dans les années à venir des agents issus du baby-boom. Enfin l'intégration dans le processus budgétaire de processus d'arbitrages intégrant à la fois la masse salariale et les autres dépenses de fonctionnement sur le modèle analogue à la LOLF doit contribuer également à un contrôle très strict des dépenses.

6- les subventions aux associations

En matière de subvention aux associations, il ne peut pas y avoir de règle systématique. Il peut être intéressant pour la collectivité de subventionner une association qui gère une crèche ou une résidence pour personnes âgées, et les ratios d'autofinancement ne peuvent être dérivés de façon unique. En revanche, je souhaite pratiquer davantage une véritable contractualisation avec les associations, comme nous l'avons fait avec les MJC et les Centres Sociaux, autour d'un engagement mutuel ; De la part de l'association, de remplir les objectifs fixés en quantité et en qualité, de la part de la commune, en apportant son soutien dans les volumes et les délais convenus dans un cadre pluriannuel (trois années maxi). Enfin une distinction doit être faite entre les subventions. Les subventions aux crèches associatives, bien qu'elles entrent dans le montant global des associations sont en réalité un mode de sous-traitance ; à ce titre ce type de subvention est un moyen de disposer d'un benchmarking externe positif, source d'amélioration pour les structures gérées en interne par la ville.

7- cf la question 6.

Toute association qui bénéficie d'un certain niveau de subvention doit communiquer impérativement ses comptes ; L'absence de production des comptes est une raison de ne pas poursuivre l'intervention publique.

De mémoire, je crois que votre association a d'ailleurs souligné déjà la qualité du suivi réalisé par la Ville.

8- Le chiffrage des investissements proposés dans le programme : Oui

9- le recours à l'emprunt

Oui. Le recours à l'emprunt ne sera réalisé que pour de l'investissement (c'est d'ailleurs la règle), et nous ne ferons que les investissements qui nous paraissent indispensables et qui sont conformes à nos engagements auprès des électeurs.

La maîtrise de la dette restera au cœur de notre politique financière : celle-ci avait doublé entre 1993 et 2000, elle est stable depuis. Elle n'augmentera pas.

10- Partenariats public/privé et référendum

Nous aurons une approche très pragmatique dans ce domaine. Nous utiliserons, dès lors que cela s'avère intéressant pour le budget de la commune, des partenariats public privé, comme nous l'avons fait sur ce dernier mandat à la Ville et au Grand Lyon.

Sur des dossiers particulièrement importants, nous sommes favorables à un référendum local, sans en faire une méthode systématique dans la gestion de projets.

11- Quelles réactions en cas de désengagement de l'Etat sur un service public ?

Là encore, je n'ai pas de position de principe. Les besoins ne sont pas les mêmes selon les villes, les quartiers, les besoins de service. Clairement à Lyon, si l'Etat ne devait pas remplir ses obligations à l'égard des hopitaux par exemple, je me manifesterais avec beaucoup de détermination. De la même façon, je ne supporte pas les engagements non tenus, comme nous avons dû y faire face en matière de financement des investissements en transport public. Dans certains domaines, oui l'Etat peut certainement réaliser des économies et des gains de productivité. Je ne m'opposerais pas à la fermeture ou à la réduction d'un service public si cela ne correspond plus à un besoin réel pour les habitants.

12- sur le cumul des mandats

Je ne crois pas que le cumul de plusieurs mandats puisse nuire à la qualité de la gestion d'une collectivité, bien au contraire ; il m'arrive comme sénateur de jouer de leviers pour obtenir satisfaction de la part de l'Etat sur tel ou tel dossier de la Ville ou du Grand Lyon, ce qui a un impact très direct sur la qualité de la gestion de la collectivité. Sous forme de clin d'œil, j'ajoute que le cumul des mandats ne s'accompagne du cumul des rémunérations... puisqu'il y a un plafonnement bien légitime.

13- le temps passé à l'exercice du mandat

je me consacre à mon travail d'élu chaque jour de la semaine, de 9h00 à minuit environ. J'essaie de prendre de temps en temps un dimanche après midi ... sur ce temps, le mandat de maire prend à lui seul environ 60% de mon temps.

Je me permets de vous livrer quelques réflexions sur le chapitre de votre notation, et réponds aux deux questions particulières que vous m'avez adressées.

Votre référence à l'indice INSEE du coût de la vie ne me paraît plus d'actualité. Vous savez que cet indice ne reflète plus la réalité de l'inflation, puisqu'il n'intègre ni les coûts de l'énergie, ni ceux de l'immobilier et de la construction...

Pour votre information, il existe un « panier du maire » qui mesure l'évolution générale des coûts de fonctionnement des communes à périmètre rigoureusement constant (indice AMF) ; celui-ci s'est élevé à 3.7% en 2006, et à 3.9% en 2007.

Pour la notation sur la croissance de la fiscalité, vous donnez le chiffre de 21%, qui est en fait l'évolution du montant global des recettes fiscales de 2001 à 2006. La décomposition de ce chiffre permet de mieux le comprendre et l'interpréter : la hausse des taux de prélèvements aura été en tout et pour tout de 5%. Le solde est lié à l'évolution des bases, et à **l'élargissement des bases**. La Ville connaît en effet une croissance démographique

importante, donc une augmentation du nombre de foyers. Ce volume doit donc être rapporté non dans l'absolu, mais bien en tenant compte de cette évolution démographique (qui explique d'ailleurs elle-même en partie la hausse des dépenses).

Ainsi, voici quelques informations sur l'impact de la taxe d'habitation sur les foyers lyonnais, comparés à la situation des foyers des 6 autres plus grandes villes :

. montant moyen de la TH pour un foyer avec deux enfants à charge :

- Nantes	: 410 euros
- Rennes	: 403 euros
- Lille	: 367 euros
- Bordeaux	: 349 euros
- Marseille	: 309 euros
- Nice	: 272 euros
- Lyon	: 266 euros.

Pour les dépenses de personnel, nous assumons la hausse que vous indiquez, mais il est utile que vous ayez en mains les explications.

Ainsi, la hausse de la masse salariale est liée pour l'essentiel :

- à la création de 100 postes de police municipale et 50 postes de l'unité de contrôle du stationnement (qui génère des recettes –celles du stationnement payant- sensiblement supérieures).,
- à la création de 190 postes liés à l'ouverture des nouvelles crèches,
- de 216 postes dans les écoles liés à l'évolution démographique de celles-ci
- de 78 postes dans les bibliothèques
- de 62 postes créés dans les mairies d'arrondissement, au titre du plan « excellence de l'accueil » (vous conviendrez que faire la queue pendant une heure ou plus pour venir chercher une pièce comme un passeport ou une carte d'identité dont la compétence relève pourtant de l'Etat n'est pas convenable).